



# Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 janvier 2025

Original : français

---

## Lettre datée du 30 janvier 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous écrire au sujet des événements dont M<sup>me</sup> Thérèse Kayikwamba Wagner, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la francophonie de la République démocratique du Congo a fait état devant le Conseil de sécurité, aux séances du 26 janvier et du 28 janvier 2025, concernant l'invasion par les Forces de défense du Rwanda (RDF) et leur supplétifs du mouvement terroriste du Mouvement du 23 mars (M23), des provinces congolaises du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en général et la prise brutale le 27 janvier 2025 de la ville de Goma, en particulier.

Mon Gouvernement vous réitère sa demande formulée en séance plénière les 26 et 28 janvier et vous demande instamment de révoquer le statut du Rwanda comme pays contributeur de troupes aux opérations de paix des Nations Unies, car les actions coordonnées des RDF et du M23 violent gravement le droit international humanitaire et compromettent l'intégrité des missions de paix (voir le rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, [S/2024/969](#), par. 51 à 55 ; et le communiqué du M23, daté du 24 janvier 2025).

En effet, dans ses propos devant le Conseil de sécurité, la Ministre d'État a, tout en dénonçant l'agression frontale de la République démocratique du Congo par le Rwanda, salué la défense héroïque et déterminée, ainsi que le sacrifice ultime consenti au cours des combats par les soldats de la paix de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique austral en République démocratique du Congo (SAMIDRC) en République démocratique du Congo.

Mon Gouvernement rappelle que l'engagement des soldats de la paix mérite le respect de tous les États Membres des Nations Unies conformément aux principes qui sous-tendent les buts et idéaux de la Charte des Nations Unies, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les soldats de la paix, ces hommes et ces femmes qui, au nom des idéaux de la Charte des Nations Unies, œuvrent aux côtés des communautés locales, à faire avancer les solutions politiques, à prévenir les conflits, à protéger les civils, à renforcer les droits humains et l'état de droit et à instaurer la paix, souvent, dans un environnement difficile et complexe, loin de leurs familles et de leurs pays, au prix de



beaucoup de sacrifices, voire du sacrifice suprême, méritent autant le même respect, en plus de la protection de tous les hommes épris de paix.

Cette réalité implacable qui témoigne du degré d'engagement de chaque État membre des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde, échappe totalement au Rwanda, dont les Forces de défense (RDF) et leurs supplétifs du M23 ont fait de la MONUSCO leur cible préférée.

La férocité de l'activisme militaire du Rwanda à l'égard de la MONUSCO est non seulement inacceptable, au regard de son statut de pays contributeur de troupes, mais également en contradiction flagrante avec les principes les plus élémentaires du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, principes qui unissent les pays contributeurs de troupes dans leur détermination à promouvoir la paix.

C'est au prix de cette posture criminelle que les Forces de défense du Rwanda (RDF) et leurs supplétifs du M23 poursuivent inlassablement l'occupation brutale de la ville de Goma dont le processus, commencé le 25 janvier dernier, suit son cours, sur fond de massacres des populations civiles sans défense, et surtout des soldats de la paix de la MONUSCO et de la SAMIDRC.

À ce jour, le bilan des attaques contre les effectifs de la MONUSCO depuis 2022 se chiffrent à 25 morts et plusieurs blessés. En ce qui concerne la SAMIDRC, le bilan est de 23 morts et plusieurs blessés depuis le déploiement de cette force. Des bilans qu'on aurait pu éviter si le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies avaient franchi le cap de l'attentisme pour une réaction appropriée aux alertes répétées de mon Gouvernement depuis trois ans.

Comme le disait encore la Ministre d'État devant le Conseil : « Ce Conseil ne peut se contenter de déclarations de préoccupation ou de rester simplement “saisi de la question”. Son mandat, son devoir, est de protéger la paix et la sécurité internationales, de défendre la vie humaine sans distinction d'origine, de race, de religion ou de genre. Ce Conseil est le garant de l'espoir et de la foi en des jours meilleurs: des jours de paix, de développement et de prospérité ».

C'est pourquoi mon Gouvernement appelle le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies, dans un effort conjugué, à agir de manière décisive et immédiate, conformément aux preuves accablantes fournies par le dernier rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et à la réalité du terrain, notamment dans la ville martyre de Goma.

Pour conclure, je joins à la présente un tableau récapitulatif de quelques incidents répétés que les Forces de défense du Rwanda (RDF) et leurs supplétifs du mouvement terroriste du M23 ont provoqués à l'encontre de la MONUSCO depuis la résurgence de ce mouvement en mars 2022 et de la SAMIDRC, depuis le déploiement de cette force en République démocratique du Congo.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Zénon Mukongo Ngay

**Annexe à la lettre datée du 30 janvier 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Pertes matérielles et en vies humaines causées à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et à la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo (SAMIDRC) par la coalition Forces de défense du Rwanda (RDF)-Mouvement du 23 mars (M23)**

Année	<i>Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)</i>	<i>Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo SAMIDRC</i>
<b>2022</b>	<p>Le 29 mars 2022, huit Casques bleus en mission d'évacuation des populations dans le Nord-Kivu ont perdu la vie après que l'hélicoptère les transportant ait été abattu par des tirs des Forces de défense du Rwanda (RDF)/Mouvement du 23 mars (M23).</p> <p>Le 31 août 2022, un convoi de ravitailleurs de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a été attaqué à environ 11 kilomètres au sud-est de la ville de Rutshuru par le RDF/M23.</p> <p>Le 20 octobre 2022, le RDF/M23 depuis la position sur la colline de Swema (à 10 kilomètres au sud-est de Rutshuru-ville), a tiré sur une patrouille et atteint la position de la MONUSCO sur les hauteurs de Kabindi, indiquent les experts de l'ONU.</p> <p>Le 29 octobre 2022, lors d'un échange de tirs entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et le RDF/M23 dans la zone des collines de Shwema, toujours dans le territoire de Rutshuru, un obus de mortier a blessé trois Casques bleus.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> novembre 2022, le RDF/M23 a tiré deux mortiers en direction d'une patrouille de la MONUSCO près de Rugari.</p>	
<b>2024</b>	<p>Le 2 février 2024, un hélicoptère de la MONUSCO effectuant une évacuation sanitaire a essuyé des tirs du RDF/M23, dans la province du Nord-Kivu, à l'est du pays.</p>	<p>Le 14 février 2024, deux soldats sud-africains de la SADC ont été tués et trois autres blessés lorsqu'un mortier a atterri sur leur base dans l'est de la République démocratique du Congo, dans un contexte de troubles croissants dans la région, ont annoncé les forces armées sud-africaines.</p> <p>Le 8 avril 2024, trois soldats tanzaniens de la SADC ont été tués par un tir de mortier près de leur camp à l'est de la République démocratique du Congo.</p>

Année	<i>Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)</i>	<i>Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en République démocratique du Congo SAMIDRC</i>
<b>2025</b>	<p>Le 24 janvier 2025, huit Casques bleus, dont trois guatémaltèques, ont été blessés à Sake par des obus de mortier provenant d'une zone contrôlée par le RDF/M23.</p> <p>Le 25 janvier, un casque bleu uruguayen a été tué par le RDF/M23.</p>	<p>26 soldats de la SAMIDRC blessés par le RDF/M23.</p> <p>25-26 janvier : 16 soldats de la SAMIDRC tués (13 sud-africains et 3 malawites) par la coalition RDF/M23.</p>